

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017**

Le dix-sept juillet deux mille dix-sept à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix juillet deux mille dix-sept, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel LAHUEC, Maire.

Etaient présents : M.M. Michel LAHUEC, Xavier JODOCIUS, Marcel STEPHAN, Gilberte LE NAOUR, Isabelle QUERE, Annick JACQ, René GLO, Yves CORROLLER, Monique HELORET, Camille LE BRETON, Patrick COUSTANS, Martine MORIN.

Absents, excusés : M. Jean-François DANIEL représenté par Mme Annick JACQ
Mme Caroline GERMOND
Mme Marie-France HELIAS représentée par M. Michel LAHUEC
Mme Laurence SIOHAN représentée par Mme Gilberte LE NAOUR

Secrétaire de séance : M. Marcel STEPHAN

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance du 13 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

2 – DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'ACQUISITION D'UNE DESHERBEUSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'acquérir une désherbeuse. Ce matériel équipé d'une brosse rotative aiderait à l'entretien des bordures, trottoirs et caniveaux sans traitement polluant. Le coût de ce matériel s'élève à 2 154,00 € TTC (1 795,00 H.T)

Le Conseil Régional et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne subventionnent chacun jusqu'à 40% l'achat de ce type de matériel.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter ces subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régional et de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

3 - MARCHE POUR LA FOURNITURE DE REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE

Un appel d'offres en procédure adaptée selon l'article 28 du code des marchés public a été lancé pour la fourniture de repas en liaison chaude et la mise à disposition d'un salarié pour le restaurant scolaire, pour l'année scolaire 2017-2018.

Environ 100 repas sont servis quotidiennement en période scolaire.

Les prix proposés par la société Ateliers de Cornouaille sont les suivants :

Prix unitaire d'un repas en liaison chaude : 2,83 H.T (2,99 T.T.C)

Prestation de service (mise à disposition de personnel) : 1,01 H.T (1,07 T.T.C)

Prix total par repas : 3,84 H.T (4,06 T.T.C)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

DE RETENIR l'offre des Ateliers de Cornouaille présentée ci-dessus.

D'AUTORISER le Maire à signer les documents relatifs à ce marché.

4 – CREATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE ROUTE DU PETIT BOIS

Les propriétaires de la parcelle n°1733 section A sur laquelle est édifié un garage ont sollicité auprès de la commune la création d'une servitude de passage sur les parcelles n° 1545 et 1064 section A dont la commune est propriétaire, pour accéder à ce garage. Ce droit de passage s'exerce sur une bande de terrain d'une largeur de 7,82 mètres. Ce passage part de la voie communale 5, route du petit bois pour aboutir à la parcelle 1733.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

DE CREER cette servitude de passage.

D'AUTORISER le Maire à signer l'acte notarié constituant cette servitude.

5 - INFORMATIONS DIVERSES

- Un arrêté imposant des restrictions d'eau sera pris dans les prochains jours.

La séance est levée à 21 heures 00.

Le Maire,
Michel LAHUEC